



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux, transports et services

Question écrite n° 59443

## Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur la politique du handicap en France. La loi du 11 février 2005 a posé l'obligation pour les organismes recevant du public d'avoir des locaux accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette mise en oeuvre doit faire appel à des compétences particulièrement précises et techniques. Aussi, il apparaît que les écoles d'architecture sont particulièrement concernées par ce volet de la loi. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qui a été mis en oeuvre au niveau des écoles pour sensibiliser les élèves à cette obligation légale et si un nouveau module d'études en matière de handicap et d'accessibilité ne pourrait pas être rendu obligatoire dans ces écoles.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

**Circonscription :** Nièvre (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59443

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 2009, page 9163

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)